

Date : Le 17 février 2022

Note de service

Destinataires : Présidentes et présidents des conseils scolaires de district
Directrices et directeurs de l'éducation

Expéditeur : Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation

Nancy Naylor
Sous-ministre

Objet : **Plan d'action pour la récupération de l'apprentissage**

Au cours des deux dernières années, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la prestation de l'éducation en Ontario et dans le monde entier. Pendant cette période, notre objectif collectif a été d'offrir la meilleure expérience scolaire possible tout en protégeant nos écoles de la propagation de la COVID-19. En dépit de ces efforts, nous savons que la pandémie a eu des répercussions profondes sur l'apprentissage et la santé mentale des élèves, du personnel scolaire et des familles à l'échelle de la province.

Le moment est maintenant venu de nous tourner vers l'avenir pour nous assurer que nos élèves disposent des soutiens dont elles et ils ont besoin pour se remettre sur la bonne voie. C'est pourquoi, en vue de l'année scolaire 2022-2023, nous avons lancé un **plan d'action en cinq points pour la récupération de l'apprentissage**. Ce plan repose sur des programmes et des soutiens manifestes et très efficaces, et en élargit la portée, tout en introduisant de nouveaux investissements pour combler les écarts critiques. Notre plan complet pour soutenir la récupération de l'apprentissage et moderniser l'éducation est décrit de la façon suivante :

- 1. Mesurer et évaluer** en réintroduisant les évaluations provinciales de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) après une pause de deux ans afin de mieux comprendre les niveaux d'apprentissage des élèves et les possibilités supplémentaires de soutien pour l'avenir.
- 2. Renforcer les compétences en numératie et littératie** en investissant 15 millions de dollars envers des programmes d'apprentissage pendant l'été, en proposant des possibilités élargies pour des groupes d'élèves ciblés, en accordant un financement de plus de 11 millions de dollars pour soutenir le

décloisonnement et en investissant 25 millions de dollars dans des programmes d'intervention en lecture et des évaluations spécialisées.

- 3. Mettre l'accent sur la résilience et le bien-être mental des élèves** en stabilisant 80 millions de dollars du financement historique de la santé mentale accordé l'année dernière, en octroyant 10 millions de dollars supplémentaires pour des soutiens améliorés et en s'engageant à mener des consultations, en partenariats avec le ministère de la Santé, afin de mettre à profit les données probantes sur les besoins émergents des élèves en matière de santé mentale pour appuyer la résilience et le bien-être, conformément au document ontarien [Vers le mieux-être](#) et au cadre du continuum de soins en santé mentale.
- 4. Offrir des soutiens complets en matière de tutorat** par l'intermédiaire des conseils scolaires, notamment en partenariat avec les organismes communautaires locaux, et l'expansion du tutorat en ligne, par le biais d'Eurêka! et de Mathify, par un investissement majeur de 176 millions de dollars.
- 5. Moderniser l'éducation** pour mieux doter les élèves des compétences professionnelles et des aptitudes à la vie quotidienne en investissant plus de 8 millions de dollars pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce plan repose sur l'action décisive visant à protéger les élèves et des projets d'investissements historiques pour remédier aux perturbations de l'apprentissage et favoriser la résilience et le bien-être mental des élèves.

L'année dernière, le ministère de l'Éducation a alloué 85,5 millions de dollars pour soutenir la récupération et le renouvellement de l'apprentissage, dont 62 millions de dollars pour l'apprentissage pendant l'été, 20 millions de dollars pour le soutien à la réinsertion scolaire et à l'évaluation de la lecture, et 3,5 millions de dollars pour le soutien à l'apprentissage professionnel. Cette somme s'ajoute à des investissements importants dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Plus de 500 000 élèves ont bénéficié des possibilités élargies d'apprentissage pendant l'été au cours des deux dernières années. Les inscriptions aux programmes d'apprentissage d'été ont augmenté de 18 % en 2020 par rapport à l'année précédente, avec une augmentation supplémentaire de 37 % en 2021.

Cette année, le secteur de l'éducation sera soutenu par des investissements supplémentaires historiques, soit plus de 500 millions de dollars pour le Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP), comme indiqué dans la note de service PPF 2022 : B05, et une augmentation de 2,7 % des SBE, ce qui porte l'investissement total des SBE en 2022-2023 à 26,1 milliards de dollars, comme indiqué dans la note de service 2022 : B03 *Subventions pour les besoins des élèves*.

Le plan comprend plus de 176 millions de dollars pour le soutien au tutorat au cours des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023. Il s'agit de l'investissement le plus important dans le tutorat. Ce financement permettra aux conseils scolaires d'offrir du

tutorat en petits groupes pendant la journée scolaire, avant et après l'école, les fins de semaine et l'été, y compris en partenariat avec des organismes communautaires locaux, afin d'offrir aux élèves des programmes ciblés et adaptés à leur culture, où et quand elles et ils en ont besoin. Le ministère de l'Éducation soutient également l'expansion du tutorat en ligne par le biais d'Eureka! et de Mathify afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'avoir accès à ces services.

Outre ces investissements, le Ministère accorde 304 millions de dollars par le biais des SBE pour des soutiens supplémentaires temporaires en matière de dotation en personnel, afin de continuer à embaucher des enseignantes et des enseignants, des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, des aides-enseignantes et des aides-enseignants et autre personnel scolaire pour faire face à la récupération de l'apprentissage, pour la première année de la mise en œuvre d'une 9^e année entièrement décroisonnée, pour la prestation de l'apprentissage à distance, pour les soutiens en matière d'éducation de l'enfance en difficulté et pour le maintien de pratiques de nettoyage renforcées. Voir la note de service 2022 : *B03 Subventions pour les besoins des élèves pour obtenir de plus amples renseignements*.

Le reste du plan se concentre sur les compétences en lecture et en mathématiques, la résilience et le bien-être mental des élèves, ainsi que sur nos efforts continus pour moderniser l'éducation et offrir diverses voies d'accès pour mieux relier l'école aux compétences professionnelles et aux aptitudes à la vie quotidienne.

Ensemble, ces investissements permettront de rétablir, de renouveler et de renforcer le système d'éducation pour l'avenir, et de soutenir les programmes qui ont le plus d'impact en salle de classe et sur les élèves, notamment les élèves qui ont le plus besoin de notre soutien.

Des détails supplémentaires sur le Plan pour la récupération de l'apprentissage sont fournis ci-dessous.

1. Mesurer et évaluer

Les évaluations provinciales de l'OQRE sont réintroduites cette année après une pause de deux ans afin de mieux comprendre les besoins des élèves et de déterminer où il pourrait s'avérer nécessaire de porter une attention supplémentaire à l'avenir. Ces évaluations permettront notamment de mieux comprendre les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'apprentissage des élèves dans diverses régions et populations.

Combinés aux renseignements sur les résultats des élèves, comme l'accumulation de crédits et les taux d'obtention de diplôme, les résultats des tests de l'OQRE donnent une image plus complète des résultats des élèves au sein du système d'éducation de l'Ontario.

Les résultats de l'OQRE seront disponibles pour le début de l'année scolaire 2022-2023, ce qui permettra d'établir une base de référence pour le rendement du système. Par la suite, le Ministère fera appel au secteur de la maternelle à la 12^e année, aux expertes et experts pédagogiques et aux communautés à risque pour déterminer où des soutiens supplémentaires pourraient être nécessaires et établir des objectifs d'amélioration.

2. Renforcer les compétences en numératie et en littératie

La numératie et la littératie sont des compétences scolaires et des aptitudes à la vie quotidienne qui sont essentielles et dont tous les élèves ont besoin pour réussir au sein du marché du travail et s'épanouir pendant et après leurs études. Pour renforcer la récupération de l'apprentissage, le gouvernement finance des appuis pour l'apprentissage des habiletés fondamentales en lecture et en mathématiques.

Le Ministère investit 25 millions de dollars dans des programmes de lecture fondés sur des données probantes et des évaluations professionnelles pour favoriser la récupération de l'apprentissage.

Le Ministère continuera d'offrir des possibilités d'apprentissage pendant l'été, y compris des cours donnant droit à un crédit, des cours de rattrapage et des cours ne donnant pas droit à un crédit financés par les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), et en investissant 15 millions de dollars, incluant 10 millions de dollars pour élargir les possibilités offertes à des groupes d'élèves ciblés, y compris les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et des programmes d'été dans les écoles provinciales et d'application.

Le Ministère continuera également à élargir l'accès aux programmes d'apprentissage pendant l'été des conseils scolaires en 2022 et en 2023 pour les élèves des Premières Nations vivant dans les réserves. Sur l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil (LGC), les conseils scolaires n'exigeront pas de frais pour les élèves des Premières Nations inscrits aux programmes d'apprentissage d'été des conseils scolaires, notamment :

- Les élèves des Premières Nations qui sont déjà des élèves du conseil scolaire par l'entremise de l'approche réciproque en éducation (ARE) ou/et d'une entente sur les services d'éducation (ESE);
- Les élèves des Premières Nations qui s'inscriront auprès du conseil scolaire en septembre 2022, y compris les élèves de plus de 21 ans;
- Les élèves des Premières Nations qui vivent dans une réserve et qui sont inscrits dans une école des Premières Nations ou une école administrée par le gouvernement fédéral, y compris les élèves de plus de 21 ans.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le financement et les exigences en matière de rapports en ce qui a trait aux élèves des Premières Nations qui ont accès

aux programmes d'apprentissage pendant l'été des conseils scolaires, les conseils scolaires doivent envoyer un courriel à IEO@Ontario.ca.

Le financement continuera d'être disponible pour les programmes d'apprentissage pendant l'été axés sur la littératie et la numératie qui sont administrés par des tierces parties comme le Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE), le Collège Frontière et le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques.

Le Ministère fournira une ressource numérique aux élèves de la maternelle à la 1^{re} année pour favoriser l'acquisition des compétences en communication orale en français. Le personnel enseignant, les élèves et les parents, les tutrices et les tuteurs ont accès à la ressource. Le personnel enseignant peut également accéder à une nouvelle ressource axée sur le développement de la conscience phonologique des élèves des cycles intermédiaire et moyen dont la langue maternelle n'est pas le français. Le programme d'été virtuel d'Eurêka! sera également disponible pour les élèves de langue française.

Outre le financement du personnel disponible dans le cadre des SBE, le Ministère appuiera la mise en œuvre d'une 9^e année entièrement décroisonnée en investissant 3 millions de dollars dans le FPP pour que les conseils scolaires puissent offrir des soutiens à la transition des élèves, et plus de 8 millions de dollars du FPP à l'appui des interventions précoces auprès des élèves ayant des besoins particuliers, afin de les préparer à un curriculum décroisonné.

Les conseils scolaires recevront également un financement pour la quatrième année de la Stratégie sur les mathématiques échelonnée sur quatre ans, dotée d'un budget de 200 millions de dollars. Ce financement permettra aux conseils scolaires d'embaucher du personnel au sein du conseil et des écoles et d'offrir aux enseignantes et enseignants la possibilité de participer à des séances d'apprentissage professionnel. Les facilitatrices et facilitateurs systémiques appuieront la mise en œuvre des programmes-cadres de mathématiques, y compris le programme-cadre du palier élémentaire et le cours décroisonné de mathématiques de 9^e année. Les facilitatrices et facilitateurs travaillant dans les écoles offriront de l'accompagnement au personnel enseignant des écoles qui en ont le plus besoin.

3. Mettre l'accent sur la résilience et le bien-être mental des élèves

Il est essentiel d'accorder la priorité à la santé mentale des élèves pour soutenir la récupération de l'apprentissage. L'accent mis sur la résilience et le bien-être mental sous-tend tous les éléments du Plan pour la récupération de l'apprentissage du Ministère et il est essentiel pour permettre aux élèves de se remettre sur la bonne voie et de réussir.

Afin de favoriser la résilience et le bien-être mental des élèves, le Ministère stabilise et renforce le financement historique accordé l'année dernière en garantissant ce financement dans les SBE 2022-2023 et en fournissant un financement supplémentaire de 10 millions de dollars dans les SBE pour les programmes et ressources en matière

de santé mentale, pour un total de 90 millions de dollars. En outre, le financement de Santé mentale en milieu scolaire Ontario sera maintenu afin d'offrir un soutien à la mise en œuvre aux 72 conseils scolaires. Voir la note de service *SBE 2022 : B03 Subventions pour les besoins des élèves* pour obtenir de plus amples renseignements.

Les composantes en matière de santé mentale du Plan pour la récupération de l'apprentissage pourront inclure:

- Des séances d'apprentissage professionnel obligatoires sur la santé mentale pour le personnel enseignant;
- Un travail de collaboration avec le ministère de la Santé en vue de mener des consultations avec les intervenantes et intervenants pour mettre à profit les données probantes sur les besoins émergents des élèves en matière de santé mentale, et la possibilité d'une condition d'obtention du diplôme basée sur la résilience et le bien-être mental ;
- Un soutien continu pour appuyer la résilience et le bien-être des élèves par le biais de :
 - Salles de classe et de milieux d'apprentissage favorisant la santé mentale;
 - Mesures de soutien en santé mentale qui sont efficaces et adaptées;
 - Liens avec l'ensemble du système de santé mentale provincial.

4. Offrir des soutiens complets en matière de tutorat

Les travaux de recherche indiquent que les investissements dans les programmes de tutorat peuvent être efficaces pour soutenir la récupération de l'apprentissage des élèves. Les recherches montrent également que le fait de ne pas répondre immédiatement aux besoins d'apprentissage peut entraîner des écarts d'apprentissage plus importants en mathématiques et en littératie, au fil du temps.

C'est pourquoi l'Ontario consent un investissement majeur de plus de 176 millions de dollars dans des soutiens élargis au tutorat. Ce montant comprend 175 millions de dollars versés aux conseils scolaires pour offrir du tutorat pour le reste de l'année scolaire 2021-2022 et pour l'année scolaire 2022-2023.

Nous encourageons les conseils scolaires à mettre en œuvre immédiatement des programmes de tutorat pour veiller à ce que tous les programmes soient en place d'ici le 1^{er} avril 2022, compte tenu des paramètres suivants :

- Taille moyenne des groupes de 5 élèves avec des groupes moyens plus petits pour les élèves qui bénéficieraient de plus d'attention en fonction de leurs besoins;
- Possibilité d'accéder au tutorat à différents moments pour satisfaire aux besoins des élèves, notamment pendant la journée scolaire, avant et après l'école, la fin de semaine et l'été;
- Priorité donnée aux compétences en mathématiques et en littératie ainsi qu'à d'autres compétences d'apprentissage fondamentales;

- La prestation peut se faire avec des partenaires communautaires locaux et des tierces parties qui favorisent l'apprentissage dans un environnement de confiance fondé sur la langue, la culture et les normes de la communauté des élèves.

Les modèles de prestation doivent mettre l'accent sur l'apprentissage en personne et les programmes d'apprentissage à l'école qui sont en mesure de satisfaire aux besoins des élèves dans chaque conseil scolaire. Par exemple, les modèles peuvent inclure le retrait de la salle de classe pendant la journée scolaire, une tutrice ou un tuteur peut être présent dans la classe avec l'enseignante ou l'enseignant pour travailler avec un sous-groupe d'élèves, ou des programmes d'appui ponctuels selon les besoins des élèves.

De plus amples renseignements sur les paramètres des programmes de tutorat figurent dans la note de service 2022 : *B05 Fonds pour les priorités et partenariats pour 2022-2023* et seront fournis dans le cadre des ententes de paiement de transfert du FPP pour les années 2021-2022 et 2022-2023 avec les conseils scolaires.

De plus, l'Ontario investit 1,4 million de dollars par an dans l'expansion des soutiens de tutorat en ligne toute l'année, en mathématiques et en lecture. Cela comprend l'élargissement des services de tutorat individuels en ligne pour [Mathify](#), afin d'offrir immédiatement un tutorat en mathématiques pendant un plus grand nombre d'heures la fin de semaine, avec des plans d'expansion à tous les niveaux scolaires, à partir de la 4^e-5^e année. Les investissements permettront également d'étendre les services de tutorat en ligne d'[Eurêka!](#) afin de rejoindre davantage d'élèves de la 1^{re} et de la 2^e année en français, et d'élèves de la 7^e à la 9^e année, ainsi que de la 11^e et de la 12^e année en mathématiques.

5. Moderniser l'éducation

En faisant fond sur les efforts que nous déployons pour aider les élèves à se remettre sur la bonne voie, le Ministère se tourne également vers l'avenir en aidant tous les élèves à réaliser leur plein potentiel dans un monde en évolution rapide, et à acquérir les compétences dont elles et ils ont besoin pour connaître du succès, peu importe l'itinéraire choisi.

Afin de moderniser l'éducation pour mieux préparer les élèves à acquérir les compétences professionnelles et les aptitudes à la vie quotidienne dont elles et ils ont besoin pour réussir, l'Ontario investit plus de 8 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2022-2023 pour :

- Réviser des programmes-cadres afin de les aligner aux besoins du marché du travail en mettant l'accent sur les compétences professionnelles et les aptitudes à la vie quotidienne ;
- Lancer des programmes pilotes d'éducation à l'entrepreneuriat nécessitant un partenariat entre les conseils scolaires et des organismes tiers pour aider les élèves à acquérir ces compétences importantes;

- Piloter des programmes d'apprentissage par l'expérience qui aident les élèves à acquérir d'importantes compétences professionnelles et des aptitudes à la vie quotidienne en dehors de la salle de classe;
- Élargir l'accès aux programmes à double reconnaissance de crédit, y compris pour les élèves autochtones;
- Répondre aux [recommandations des conseillères et conseillers en questions relatives aux jeunes et à l'apprentissage](#), en élaborant des modules en ligne sur les compétences dont les élèves ont besoin pour réussir dans les métiers spécialisés et en finançant l'apprentissage par l'expérience pour les conseillères et conseillers en orientation afin d'aider les élèves à explorer les itinéraires d'études vers les métiers spécialisés.

Le Ministère continuera de consulter les intervenantes et intervenants et les partenaires à propos d'autres initiatives de modernisation, et d'étudier comment augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants issus des Premières Nations, des Métis et des Inuit au sein du système d'éducation financé par les fonds publics, y compris d'autres voies d'entrée pour les enseignantes et enseignants de langues autochtones.

Perfectionnement professionnel

Enfin, nous savons que le succès de notre Plan d'action pour la récupération de l'apprentissage exigera l'engagement, le dévouement et le soutien continus des conseils scolaires et des enseignantes et enseignants. Le Ministère stabilise le Fonds pour l'apprentissage et l'innovation à l'intention des enseignantes et des enseignants dans le cadre des SBE 2022-2023 (voir la note de service 2022 : *B03 Subventions pour les besoins des élèves*) afin de démontrer davantage l'engagement du Ministère envers la croissance et le perfectionnement du personnel enseignant. Cette allocation de 3,5 millions de dollars continuera de permettre aux conseils scolaires de favoriser la collaboration entre enseignantes et enseignants, l'apprentissage adapté et le partage des pratiques efficaces au sein des écoles et des conseils scolaires de la province. Bien que les conseils scolaires utilisent ce financement en fonction des besoins locaux, nous reconnaissons qu'il est important que le personnel enseignant collabore afin de mieux comprendre les besoins des élèves en matière de récupération de l'apprentissage et de cerner les stratégies qui seraient optimales pour satisfaire à ces besoins. Nous encourageons donc l'utilisation de ce financement pour de tels efforts de collaboration.

Pour mieux prendre en compte l'importance de la récupération de l'apprentissage et les efforts continus nécessaires pour soutenir les élèves, la récupération a été incluse comme l'un des domaines prioritaires pour les trois journées pédagogiques obligatoires de l'année scolaire 2022-2023, comme indiqué dans la note de service publiée le mardi 8 février 2022. Une mise à jour de la note Politique/Programmes n° 151 reflétant les directives du Ministère sur les journées pédagogiques de l'année scolaire 2022-2023 suivra sous peu.

Nous savons qu'il s'agit d'une période sans précédent pour le secteur de l'éducation en Ontario et dans le monde entier, et nous sommes déterminés à collaborer pour accorder aux élèves le soutien dont elles et ils ont besoin pour s'épanouir. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien en faveur de la récupération et de la modernisation de l'apprentissage pour les élèves de l'Ontario.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,
Stephen Lecce

La sous-ministre
Nancy Naylor

- c. c. : Président, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Présidente, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Président, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Présidente, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Directeur général, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Président, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)
Directrice générale, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)
Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
Président, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Présidente, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Président, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
Secrétaire générale, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
Président, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Présidente, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)
Présidente, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)

Présidente du CSCSO, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)

Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)

Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)

Président, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)

Directrice générale, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)